

Charte des Fournisseurs

Principes généraux

Cette charte s'adresse à l'ensemble des Fournisseurs du Groupe Cristal Union ainsi que, par extension, à l'ensemble de leurs fournisseurs et sous-traitants, appelés dans le cadre de leur activité à être en relation avec le Groupe Cristal Union.

Elle vise à faire partager les valeurs de Cristal Union, notamment quant à sa responsabilité sociétale.

Elle vise également à décrire les lignes directrices de ces relations pour une application concrète au quotidien, sans chercher à couvrir l'exhaustivité des situations possibles.

Responsabilité Sociétale de Cristal Union

Cristal Union est engagé dans une démarche globale intégrant :

- l'amélioration de la satisfaction de ses clients,
- l'amélioration de la sécurité au travail,
- la réduction des impacts de son activité sur l'environnement et notamment de son empreinte carbone,
- l'amélioration de sa performance agro industrielle et économique notamment au plan de sa performance énergétique,
- le respect de règles éthiques,
- le respect des droits de l'Homme.

Cet engagement de Cristal Union est plus largement décrit dans son Code de conduite, disponible sur le site internet du groupe.

Cristal Union attend de ses fournisseurs une adhésion à l'ensemble de ces valeurs pour la part qu'ils peuvent apporter, et leur traduction concrète par un engagement fort à ses côtés. Cet engagement prend la forme d'une approbation de la présente charte accompagnée autant que de besoin par un plan d'action spécifique complémentaire.

Sécurité

La sécurité est le point d'entrée privilégié par Cristal Union pour l'accompagnement de ses fournisseurs, notamment de ses prestataires de travaux. En matière de sécurité, Cristal Union les engage fortement à se faire certifier selon les référentiels les plus adaptés ; MASE¹, OHSAS² ou équivalent.

En matière de sécurité, les prestataires doivent respecter, en complément de la réglementation en vigueur, l'ensemble des règles internes de Cristal Union.

Préservation de l'environnement

Elément essentiel de sa responsabilité sociétale, Cristal Union s'attache depuis sa création à minimiser son impact sur l'environnement. Des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'eau et d'émissions de Gaz à Effet de Serre sont inscrits dans la politique stratégique de Cristal Union et sont déclinés dans chaque site. Cristal Union est de plus engagé dans une démarche d'amélioration de sa performance énergétique.

Cristal Union attend de chacun de ses fournisseurs un accompagnement permanent à ses côtés pour préserver les ressources naturelles et mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles pour réduire autant que possible son impact environnemental et optimiser sa propre performance énergétique. Cet accompagnement est attendu également de la part de chacun des transporteurs de Cristal Union.

¹ Manuel d'Amélioration de la Sécurité santé Environnement des entreprises

² La norme OHSAS 18 001 indique la méthode de mise en place d'un management de la santé et la sécurité au travail et les exigences associées.

Ethique, Droits de l'Homme et Droit du Travail

Cristal Union applique le code de conduite Ethical Trading Initiative dans le cadre de la réglementation française et fait auditer ses établissements selon le référentiel éthique SMETA. Les liens à ces référentiels sont disponibles sur le site Internet de Cristal Union.

Les fournisseurs s'engagent à respecter :

- les réglementations de l'Organisation Internationale du Travail et de l'Ethical Trading Initiative, relatives notamment au travail clandestin, au travail des enfants, au travail forcé, au droit à la syndicalisation, à la lutte contre les discriminations.
- Les règles du commerce éthique et, en particulier, la non utilisation de manœuvres déloyales pour remporter une affaire ou tenter d'obtenir des secrets d'affaires d'un concurrent.

Intégrité

Les fournisseurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation notamment sur les aspects d'intégrité, de lutte contre le blanchiment d'argent et de conflit d'intérêt.

Dans ce cadre, les fournisseurs s'interdisent de livrer, pour quelque raison que ce soit, des biens ou des services gratuits au domicile du personnel de Cristal Union. De plus, la participation du personnel Cristal Union à des manifestations ou des événements spéciaux (voyages, repas, ...) organisés par des fournisseurs ne se justifie que par un intérêt supplémentaire pour le Groupe Cristal Union. Les cadeaux ou marques d'attention ne sont acceptables par le personnel de Cristal Union que s'ils sont de faible importance.

Confidentialité

Avant tout échange d'informations confidentielles, un accord de confidentialité de Cristal Union doit être signé.

Les visites de site sont encadrées et organisées par le personnel de Cristal Union, validées par le directeur d'établissement.

Le fournisseur déclare adhérer à cette charte et s'engage à la faire respecter.

Entreprise : Cachet

Représentant de l'Entreprise : Nom, Signature